Acte Certifié exécutoire

Envoi: 05/07/2010

Réception par le Prefet : 05/07/2010

Publication: 09/07/2010

Pour le Président du Conseil Général

l'Assemblée

et par délégation Ludovic LIONS Che**f** du Service Administratif de





Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

N° CP-2010-9-6-3

Séance du vendredi 2 juillet 2010

C252 INSERTION DES LIGNES ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- le rapport du Conseil Général CG/2009-5-6-9 du 9 décembre 2009,
- la délibération du Conseil Général n° CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- les avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie des VU 11 mai 2009 et 3 mai 2010,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ accorde un total de subventions de 79.928 € pour l'insertion des lignes électriques et téléphoniques aux trois communes dont la liste figure en annexe au rapport,
- * précise que la dépense correspondante sera prélevée sur le Programme C252 au chapitre 204 - nature 20414 - fonction 71.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté voix contre abstentions

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 02 JUILLET 2010

Insertion des réseaux électriques et téléphoniques PROGRAMME 2010

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
IRE03774	MOOSLARGUE Insertion de lignes électriques et téléphoniques - RD24/RD7, rues de Seppois et de Bisel	123 790,00	20%	24 758,00
IRE03775	WERENTZHOUSE Insertion de lignes électriques et téléphoniques - rues de Fislis, de Ferrette et Grand'Rue	156 223,00	20%	31 245,00
IRE03763	ZAESSINGUE Insertion de lignes électriques et téléphoniques rues de Wahlbach, Magstatt, Rantzwiller	119 623,00	20%	23 925,00
			Total	79 928,00